Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260605-CM20260631-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 5 juin 2026

Date de convocation :29/05/2026
Date d'affichage :29/05/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents :22
Votants :27

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire
Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET— Stéphanie DOUGUET– Marlène ILHEU– Grégory HELLIO-Paul GOARANT - Olivier LE BIHAN— Anaïs XAVIER — Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE—Lisa KERBRAT–André MILIN – Isabelle BLOCH–Sébastien LE LEZ–Aurélie RIOU— Jean-François SALAUN — Philippe BOREL — Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM
à l'exception de : Eric LE DUFF - Vanessa MAILLET- Sylviane LETTY - Laura MILIN - Julien LE BRUN
Procurations :
Eric LE DUFF pour Frank COCAIGN
Marlène ILHEU pour Jean-Michel BRIS
Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
Vanessa MAILLET pour Sophie AUTRET
Sylviane LETTY pour Stéphanie DOUGUET
Laura MILIN pour Aurélie RIOU
Julien LE BRUN pour Sébastien LE LEZ

Philippe BORELa été élu secrétaire de séance.

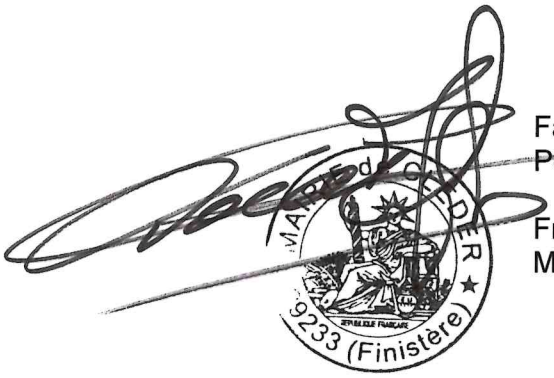
3-1 Convention entre la Commune et la Station SNSM de Poulennou pour l'utilisation du Local SNSM de Poulennou

Grégory HELLIO, Adjoint en charge notamment de la Mer, rappelle que la Mandature précédente a vu la réalisation de gros travaux sur le Local SNSM de Poulennou. Ces travaux sont presque achevés. Le bâtiment appartient à la Commune qui le met à la disposition de l'association d'utilité publique de secours en mer. Ce montage nécessite une convention. La transformation du bâtiment existant est l'occasion de conclure cette nouvelle convention dont les termes ont été validés par le Président de la Station. Le projet de convention a été adressé à l'ensemble du Conseil.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260605-CM20260631-DE

Après en avoir débattu, l'Assemblée, à l'unanimité :
-approuve les termes du projet de convention ;
-autorise le Maire à signer le document et toute pièce s'y rapportant.

Le projet de convention est joint en annexe à la présente délibération.



Fait à CLEDER, le 12/06/2026
Pour extrait certifié conforme

Frank COCAIGN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication